

Les guides pratiques Bienvenue à Brest

Mon logement à Brest



Saint-Marc
Europe
Lambézellec
Bellevue
Brest centre
Quatre Moulins
Saint-Pierre



VILLE DE
Brest



Louer un logement est une démarche importante qui nécessite de la réflexion. Les différentes pistes de recherche ainsi que les adresses utiles de ce fascicule peuvent vous y aider. Se renseigner est le meilleur moyen d'éviter les difficultés et de s'épargner des litiges.

Sommaire

Je loue pour une courte durée	04
Je loue sur une longue durée	08
Les aides au logement	15
Les conditions de location d'un logement privé	17
Où puis-je me renseigner ?	18
Qui peut m'aider à résoudre mes problèmes locatifs ?	20
Je change d'adresse, quelles démarches ?	21

je loue pour une courte durée

La location meublée peut répondre au mieux à ma situation si...

- je suis étudiant ou stagiaire de la vie professionnelle et mon séjour se limite à quelques mois.
- je viens d'arriver à Brest et je recherche un logement temporaire.

Je suis étudiant

Brest métropole océane accueille, chaque année, 23 000 étudiants environ. L'offre d'hébergement se situe dans les **résidences universitaires** gérées par le CLOUS (Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires), dans des **appartements**, des **chambres chez les particuliers**, répertoriés également par le CLOUS ou les mutuelles d'étudiants (La Mutuelle des Étudiants, SMEBA). Il existe aussi des résidences privées qui relèvent de divers organismes de gestion.

Le CLOUS

LE CLOUS dispose de deux résidences,

- l'une sur le site du Bouguen-Lanrédec (208 T1, 21 T1 bis et 450 chambres universitaires) ;
- l'autre à Kergoat (130 logements T1, 4 T1 bis, 4 T2, 145 chambres universitaires classiques et 290 chambres rénovées).

Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'APL ou ALF. L'attribution se fait selon des critères sociaux. Les demandes (dossier social étudiant) sont à faire par internet : www.crous-rennes.fr du 15 janvier au 30 avril. D'autre part, un fichier d'environ 500 logements privés est disponible au CLOUS à partir du mois de juillet. Il est possible de louer des appartements H.L.M. destinés aux jeunes ménages étudiants.

CLOUS - Service logement, restauration et bourses

2 avenue Le Gorgeu, tél. 02 98 03 38 78, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (fermé du 21 juillet au 20 août 2010)

Les mutuelles étudiantes

LMDE - La Mutuelle des étudiants

Il est possible de bénéficier d'assurances habitation réservées aux étudiants.

6 place de la liberté, CS 31844, 29218 BREST cedex 1
tél. 3260 (dites LMDE), ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, www.lmde.com

SMEBA - Société mutualiste des étudiants de Bretagne Atlantique

Service aux adhérents, qui permet la consultation d'offres de logements (du 1^{er} juillet au 15 novembre) en relation directe avec les propriétaires.

32 rue professeur Langevin, BP 93151, 29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 47 87 87, ouvert : le lundi de 14h à 18h, du mardi au jeudi de 10h à 18h, le vendredi de 10h à 17h, www.smeba.fr

ARPEJ - Association résidences pour étudiants et jeunes

Résidence du Technopôle

Accueil pour 309 étudiants ou jeunes en formation (-30 ans).
1360 route de Sainte-Anne du Portzic, 29280 Plouzané, tél. 02 98 31 46 50.

Résidences du centre-ville

Logements meublés, contact au 02 98 43 69 72

- Résidence Saint-Luc : 15 rue Jean Bon Saint-André (80 studios et une laverie).
- Résidence Liberté : 23 rue Duquesne (46 studios).
- Résidence Recouvrance : 3 petite rue Vauban (50 studios dont 5 accessibles aux handicapés).

Tous les logements ARPEJ sont conventionnés APL, équipement Wi-Fi, www.univercity.fr

40 résidences “mobil-home”

Camping du Goulet, Brest, tél. 02 98 45 86 84

Les studios du Questel (proches du CHU de la Cavale Blanche)

30 studios meublés dont 2 pour personnes handicapées
254 rue Francis Thomas, zone du Questel, tél. 06 82 02 29 15

je loue pour une courte durée

Je recherche un logement contre menu service

Dispositif TISSAGE, possible de trouver un logement gratuit contre menus travaux. Contact : Mme Clavier, conseillère d'insertion, foyer des jeunes travailleurs Michelet, tél. 02 98 44 45 18

Je suis étudiant, demandeur d'emploi, jeune travailleur en emploi, en formation, en intérim ou scolaire.

Les foyers jeunes travailleurs sont des logements conventionnés donnant droit à l'APL dès le mois d'entrée.

Foyer mixte des jeunes travailleurs (L'AILE)

52 studios meublés et équipés pour les jeunes de 16 à 30 ans.
8 rue J. Michelet (centre ville), tél. 02 98 44 45 18, fax : 02 98 44 01 41
www.ailefjt-infini.fr

Foyer mixte des jeunes travailleurs (L'AILE)

44 studios meublés et équipés, pour les jeunes de 18 à 30 ans.
7 rue de Kérabécam (en centre ville), tél. 02 98 43 14 06,
fax : 02 98 43 25 49, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Résidence Kerélie (foyer mixte)

75 studios ou studettes meublés et équipés pour les jeunes de 16 à 30 ans (couples sans enfant et familles monoparentales avec possibilités accueil enfants).
30 rue de Kérélie, tél. 02 98 03 32 11, e-mail : kerelie@amities-armor.asso.fr

Résidence Ker-Héol (foyer mixte)

37 studios meublés et équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans. La résidence accueille également les personnes âgées (85 studios meublés)
7 rue de Ker-Héol, tél. 02 98 02 29 67, e-mail : kerheolfjt@amities-armor.asso.fr
ouvert les lundis, mercredis, vendredis de 9h à 22h, les mardis et jeudis de 14h à 22h.

Résidence Kerdigemer (foyer mixte)

51 studios, de 18 à 40 m², équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans.
foyer de personnes âgées (EPHAD).
4 rue du Quercy, tél. 02 98 03 15 80,
e-mail : kerdigemerfjt@amities-armor.asso.fr

Autres foyers : résidence sociale AFTAM (foyer mixte, pour personnes isolées)

1 rue de Madagascar : 50 chambres individuelles et studios.
163 rue Robespierre : 25 logements du T1 au T1 bis.
tél. 02 98 43 17 99, e-mail : deschampsj@aftam.asso.fr
ouvert les lundis et jeudis, de 9h à 12h, le vendredi de 14h à 17h.

Je suis en formation ou en stage pour quelques mois. Je veux être hébergé temporairement avant de trouver mon logement.

Auberge de jeunesse

Hébergement en chambre collective (4 personnes), adhésion obligatoire. 3 nuits maximum suivant les périodes.
5 rue Kerbriant, tél. 02 98 41 90 41, fax : 02 98 41 82 66

Centre de Keraudren

2 chambres pour l'accueil des personnes handicapées.
Hébergement en chambres de 1 à 5 lits
1 rue Ernestine de Trémaudan, tél. 02 98 34 66 34, fax : 02 98 34 66 14
e-mail : accueil@centrekeraudren.com - www.centrekeraudren.com

Appart'city - Cap affaires Brest

Cet organisme propose 81 T1 et 1 T2 pour un week-end, quelques jours ou quelques mois.
81 rue Robert Doisneau, tél. 02 98 46 36 06

Office de Tourisme de Brest métropole océane

Dispose de divers fichiers d'hébergement dont un catalogue de locations saisonnières (gîtes, chambres d'hôtes).
8 avenue Georges Clémenceau, tél. 02 98 44 24 96, fax : 02 98 44 53 73
www.brest-metropole-tourisme.fr

Je loue sur une longue durée

La location pour une longue durée concerne le plus souvent des logements non meublés. Le propriétaire peut être :

- un organisme à caractère social.
- un propriétaire privé (personne physique ou morale).

Le logement HLM

Les organismes à caractère social proposent des logements locatifs, accessibles sous conditions de ressources.

Il existe différents bailleurs sociaux (offices et sociétés d'HLM).

Un dossier doit être déposé auprès de chaque organisme.

Les attributions de logements du parc HLM sont faites par une commission. Le délai d'obtention d'un logement est parfois long.

Les conditions de location dans le parc social

Les ressources du locataire ne doivent pas excéder un plafond réglementaire. Les règles de location sont voisines de celles applicables dans le secteur privé à quelques exceptions près :

- 1** Le montant du loyer est réglementé par les pouvoirs publics.
- 2** L'organisme propriétaire ne peut pas donner congé au locataire sauf si celui-ci ne respecte pas ses obligations.
- 3** L'aide au logement, la plus fréquente dans ce secteur, est l'APL (aide personnalisée au logement).

ORGANISME BAILLEUR BREST	TYPE & RÉPARTITION DES LOGEMENTS	PROFIL DES DEMANDEURS	RÉCEPTION DU PUBLIC
Brest métropole habitat 68 rue de Glasgow tél. 02 29 00 45 00	Logements conventionnés (APL) répartis sur toute la ville	Tous publics dans la limite de certains plafonds de ressources	Du lundi au jeudi : 8h30-12h30, 13h30-18h00. Le vendredi, fermé à 17h (17h30 en juillet et août)
Aiguillon construction S.A. HLM 22 rue d'Aiguillon tél. 02 98 46 12 13	Logements conventionnés (APL) répartis sur toute la ville	idem	Du lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h30
Espacil Habitat S.A. HLM 43A rue Branda tél. 02 98 43 64 01	Logements conventionnés (APL) répartis au centre-ville, à La Cavale Blanche, Plouzané et Gouesnou	idem	Du lundi au jeudi : 8h30-12h30, 13h30-17h30. Le vendredi fermé à 16h30
Logis Breton 58 rue de la Terre noire, Quimper tél. 02 98 55 81 91 www.lelogisbreton.com	Logements conventionnés (APL) situés à Kergoat, La Cavale Blanche et centre-ville	idem	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30, 14h-18h. Le samedi de 9h à 12h

Je loue sur une longue durée

Les agences immobilières

Leur rôle est de mettre en relation le propriétaire et le locataire et de rédiger éventuellement le bail. Elles peuvent également assurer la gestion du logement pour le compte du propriétaire.

Si la transaction se réalise grâce à l'intervention d'un agent immobilier, celui-ci peut demander une rémunération dont le montant n'est pas réglementé.

La profession d'agent immobilier est réglementée; une garantie financière protège les clients.

Liste des agences immobilières

Abc immobilier	8 rue Danton	02 98 43 60 80
Associés Conseil Immobilier	237 rue Anatole France	02 98 45 56 67
Action immobilière	6 rue La Bruyère	02 98 46 41 41
A.I.P. immobilier	130 rue Jean Jaurès	02 98 44 70 22
Agence Appéré	8 rue Monge	02 98 44 63 71
Agence Belem immobilier	16 rue Colbert	02 98 43 00 15
Agence Brestoïse	238 rue Jean Jaurès	02 98 41 43 44
Agence Brestoïse Colliou	1 place de Strasbourg	02 98 41 40 40
Agence immobilière BSI	9 place de Strasbourg	02 98 41 96 13
Agence immobilière Code	30 rue Amiral Linois	02 98 80 41 09
Agence immobilière Henry	19 avenue Clémenceau	02 98 43 22 22
Agence immobilière Luxior	83 rue de Siam	02 98 46 47 27
Agence immobilier Service	143 rue Jean Jaurès	02 98 80 45 96
Agence Iroïse immobilier	13 place de la Liberté	02 98 43 29 00
Agence Océane immobilier	43 bis rue d'Aiguillon	02 98 43 11 11
Agence Thépot	20 rue de Siam	02 98 44 12 06
Aiguillon	22 rue d'Aiguillon	02 98 46 12 13
Atice immobilier - Cabinet Simond	310 rue E. Hemingway	02 98 33 17 80
Atlantique Immobilier	2 place de la Liberté	02 98 33 20 20

Avis immobilier	7 rue de Siam	02 98 46 70 00
Brest Avenir immobilier	11 rue Colbert	02 98 80 49 38
	17 rue Jean Jaurès	02 98 44 12 42
	18 rue Victor Hugo	02 98 44 56 58
	3 rue Robespierre	02 98 03 17 44
Barraine immobilier	35 rue de l'Elorn	02 98 43 50 50
Belem immobilier	16 rue Colbert	02 98 43 00 15
Bodènès immobilier	101 rue de Siam	02 98 43 13 12
Bourse de l'immobilier	8 avenue de Tarente	02 98 01 86 86
	247 rue Jean Jaurès	02 98 41 02 02
	35 avenue Clémenceau	02 98 46 03 04
	31 rue de la Porte	02 29 05 10 10
Bretagne Immobilier	35 rue Louis Pasteur	02 98 33 22 66
Cabinet Fresnay Inizan	7 rue de la Porte	02 98 05 00 85
Cabinet Galvaing	20 rue Amiral Linois	02 98 33 27 21
Cabinet Kerjean	13 rue du Bois d'Amour	02 98 44 07 18
Cabinet Troussel & Associés	17 rue Victor Hugo	02 98 00 19 19
Cap Jaurès	101 rue Jean Jaurès	02 98 43 46 56
Century 21	27 rue de Lyon	02 98 80 42 35
Century 21 Cap immobilier	7 rue Dupleix	02 98 46 49 00
Colbert immobilier	10 rue Colbert	02 98 33 93 90
CIA (centre immobilier d'affaires)	20 quai Cdt Malbert	02 98 43 50 50
Concept immo	29 rue Emile Zola	02 98 80 98 40
D'clic immobilier	229 rue Anatole France	02 98 34 02 18
Domus patrimonia	21 rue de Lyon	02 98 46 28 14
Expertim	14 rue Victor Hugo	02 98 43 59 58
Foncia Janin	26 rue Algésiras	02 98 44 39 98
Gerec (SARL)	30 rue d'Aiguillon	02 98 43 48 81
Guéganno	15 rue Amiral Linois	09 60 17 63 00
Guermeur	8 rue Danton	09 61 28 12 34
Guillou Gérard	18 rue Turgot	02 98 03 47 97
Hénot	126 rue Jean Jaurès	09 71 32 69 63
Hernot immobilier	205 rue Jean Jaurès	02 98 80 37 48
Iko imo	7 rue Bruat	02 98 46 44 29
Immobilier 29	40 rue Emile Zola	02 98 44 68 71
Immobilière Nino Pillin	142 rue de Paris	02 98 02 75 65
Iroise Promotion	20 rue Michelet	02 98 46 48 56

Iroise immobilier	27 rue Victor Eusen 13 place de La Liberté	02 98 05 58 20 02 98 43 29 00
Janin immobilier	23 rue de Lyon	02 98 80 40 47
Jean-Luc Quéau	280 rue Larc'hantel	02 98 45 81 27
Jourand Le Gall (SARL)	23 rue de Siam	02 98 80 92 92
Laddifférence	15 rue Amiral Linois	02 98 44 09 09
La Forêt immobilier	253 rue Anatole France 1 rue Comtesse de Carbonière	02 20 00 89 40 02 98 33 77 77
Le comptoir immobilier	32 rue Monge 2 quai de la Douane	02 56 31 31 31 02 98 46 00 01
Le Martret Immobilier	44 rue du Château	02 98 44 38 10
L'Entreprise Immo	8 rue du Dourjacq	02 98 46 12 12
L'Hour	16 rue Colbert	09 65 16 09 89
Liberté	10 rue Glasgow	02 98 44 30 20
L'immobilier de l'Ouest	2 rue Branda	02 98 46 36 36
L'immobilière plus	40 rue Algésiras	02 98 33 21 33
Luxior immobilier	81 rue de Siam	02 98 46 47 27
Manach Patrique	130 rue du Guelmeur	09 54 70 22 53
Menardon Anthony	37 rue Léon Harmel	06 82 10 82 43
Merdy Patrick	173 bis rue Jean Jaurès	09 72 93 21 37
Océane Immobilier	43 bis rue d'Aiguillon	02 98 43 11 11
Océanic Immobilier	49 rue Louis Pasteur	02 98 43 44 44
Groupe Orpi		
- Acte en main	229 rue Anatole France	02 98 34 02 18
- Agence Saint Martin	14 rue Victor Hugo	02 98 43 59 58
- Cabinet Pasteur	35 rue Louis Pasteur	02 98 33 22 66
- Orpi 101 Jaurès	101 rue Jean Jaurès	02 98 43 46 56
- Orpi MLP	239 rue Jean Jaurès	02 98 80 18 50
Pôle Conseil	15 rue Victor Hugo	02 98 80 11 93
Saint-Martin immobilier	239 rue Jean Jaurès	02 98 80 18 50
SCI La Piève	41 rue Dixmude	06 70 10 35 51
Société Nationale Immobilière (S.N.I)	12 rue Michelet	02 98 03 90 28
Square Habitat	6 rue de Glasgow 10 rue de Glasgow 20 rue Robespierre	02 98 44 34 34 02 98 44 30 20 02 98 03 31 10
Thépot SA	20 rue de Siam	02 98 44 12 06
Toile immo	20 rue Cuirassé Bretagne	02 98 47 11 11
Unigroupe	16 rue du Couédic	02 98 34 11 50
Zeus	4 rue Colbert	02 98 46 09 63

Les notaires

Professionnels assermentés, officiers ministériels, les notaires interviennent également dans la location. Leur rôle est alors très proche de celui des agents immobiliers. Par contre, leurs honoraires sont fixés par la réglementation.

Chambre des notaires du Finistère

38 boulevard Dupleix, 29000 Quimper, tél. 02 98 53 18 55,
ouvert du mardi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

BAGOT Didier	40 rue du Château	02 98 44 31 00
CRENN Bertrand	36 rue Jean Macé	02 98 80 37 25
BERTHOU Michel	idem	
GESTIN Christian	1 rue Yves Collet	02 98 80 73 02
LE GALL Gwénaél	idem	
DUIGOU Morgan	idem	
DESMIERS Patrick	9 rue de la Porte	02 98 05 37 14
CRICQUET Jean Luc	idem	
GOASGUEN Georges-Albert	31 rue Branda	02 98 46 24 44
JAMAULT Yann	24 rue Boussingault	02 98 46 33 55
MEROUR Pierre-Yves	idem	
QUEINNEC Anne-Sophie	idem	
THUBERT Pierre	idem	
BOURBIGOT Olivier	32 rue d'Aiguillon	02 98 80 27 58
EDELMAYER Christophe	idem	
QUENTRIC Jean-Gilles	5 rue Colbert	02 98 44 31 29
BERGOT Régis	19 rue Jean Jaurès	02 98 80 20 45

Les petites annonces

Il n'est pas obligatoire de passer par l'intermédiaire d'un professionnel pour entrer en contact avec un propriétaire. Vous pouvez vous mettre directement en rapport avec lui par le biais des annonces publiées dans la presse.

Les gratuits

Paruvenu

Parution des offres le lundi matin, affichage des offres en vitrine tous les jours.

17 rue de Siam, tél. 02 98 44 80 79 ou 0 800 102 102 www.paruvenu.fr

Top Annonces

Parution des offres le lundi.

Service Petites annonces : tél. 02 98 44 70 10, www.topannonces.fr

La presse locale

Le Télégramme

Pages "immobilier" le mardi

19 rue Jean Macé, tél. 08 10 51 25 12, 02 98 33 74 00
www.letelegramme-immo.com

Ouest-France

Pages "immobilier" les mercredis et samedis

Société Précom : 105 rue de Siam, tél. 02 98 44 77 68
www.ouest-france.fr



Les aides au logement

Chambre de Commerce et d'Industrie

Aide loca-pass. Avance à taux zéro du dépôt de garantie, remboursable dans un délai de 36 mois maximum.

Elle n'excède pas 1 mois de loyer.

Place du 19ème RI, tél. 02 98 00 38 27 (service habitat)

CIL Bretagne

Avance Loca-pass et garantie Loca-pass

90 rue Hemingway, port de commerce, immeuble Kéréon,
29200 Brest

tél. 02 98 00 91 95, fax 02 98 00 91 98

e-mail : a.monfrino@cil-bretagne.fr

Caisse d'Allocations Familiales

Attestation de prestation par internet (www.caf.fr) avec le numéro d'allocataire et le code confidentiel.

Une borne C.A.F. en Mairie du centre ville.

1 rue de Portzmoguer, tél. 08 20 25 29 10



Aide Personnalisée au Logement (APL)

Elle est destinée à toute personne :

- Locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État ;
- Accédant à la propriété ou déjà propriétaire ayant contracté un prêt d'accession social (PAS), un prêt d'aide pour l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, l'agrandissement ou l'aménagement du logement ou un contrat de location-accession avec un PAP ou un PC.

Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Elle concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL :

- personne isolée ou couple marié ayant la charge d'au moins une personne (enfant, personne âgée ou invalide).
- ou mariés depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

Allocation de logement à caractère social (ALS)

Elle s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF

Les conditions :

- être locataire d'un logement répondant à certaines normes de confort et de superficie.
- occuper le logement à titre de résidence principale.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations : personnes seules, étudiants et personnes âgées.

Toutes ces aides sont subordonnées à conditions de ressources.

Le futur locataire doit connaître ses droits et devoirs et ce à travers les principales obligations juridiques.



Les conditions de location d'un logement privé

Le bail

Il doit être écrit et d'une durée de six ans, sauf cas particuliers (reprise de logement par le propriétaire pour raison familiale ou professionnelle). Le locataire a la possibilité de quitter le logement à tout moment avec un préavis de trois mois, pouvant dans quelques cas précis, être réduit à un mois. Le propriétaire peut également, dans certaines conditions, reprendre possession de son logement si le locataire ne respecte pas ses obligations.

Les conditions financières

Elles sont exigées par le propriétaire au moment de la signature du bail, à savoir :

- un dépôt de garantie ou caution (1 mois de loyer hors charges).
- le paiement du premier mois d'avance.

À ces sommes s'ajoute éventuellement la rémunération de l'intermédiaire.

L'état des lieux

Il doit également être établi lors de votre entrée dans le logement ainsi qu'au moment de votre départ.

L'assurance

L'assurance contre l'incendie, les dégâts des eaux, l'explosion, est OBLIGATOIRE.

Il est conseillé de prendre une assurance "responsabilité civile".

Vous devez justifier de votre assurance à l'entrée dans les lieux, puis, chaque année, à la date anniversaire du bail.

Le paiement du loyer

Il est le plus souvent mensuel. Il est fixé librement par le propriétaire.

Le loyer est révisable chaque année, c'est-à-dire qu'il peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E

Répondeur : 0825 889 452. Site I.N.S.E.E. : www.insee.fr



Où puis-je me renseigner ?

Mairie centrale et mairies de quartier

- Mairie centrale, 2 rue Frézier, 02 98 00 80 80
- Mairie de Brest-centre, 2 rue Frézier, 02 98 00 82 30
- Mairie de Bellevue, 25 place Napoléon III, 02 98 00 85 00
- Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques, 02 98 34 26 30
- Mairie de Lambézellec, 25 rue Robespierre, 02 98 00 85 20
- Mairie des Quatre Moulins, 200 rue Anatole France, 02 98 00 85 40
- Mairie de Saint-Marc, 124 rue de Verdun, 02 98 00 85 70
- Mairie de Saint-Pierre, 26 rue Jean-François Tartu, 02 98 00 81 70

ADIL du Finistère (Association d'information sur le logement)

Centre agréé par le Ministère du Logement, l'A.D.I.L propose gratuitement :

- des informations juridiques et financières (rapports propriétaires/locataires, fiscalité de l'immobilier, financements de l'accession à la propriété et de l'amélioration de l'habitat, le fonctionnement de la copropriété...)
- une série de fiches pratiques sur le logement
- calcul de l'aide au logement (ALF, ALS et APL) dont vous êtes susceptible de bénéficier.

Le rôle exclusif de l'ADIL est d'informer et de conseiller.

Contact :

Centre d'information sur l'habitat, 14 bd Gambetta, 29200 Brest
tél. 02 98 46 37 38, fax : 02 98 43 47 40, www.adil.org/29

Ouvert sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Sur rendez-vous pour les projets d'achat uniquement :

du lundi au vendredi, de 9h à 12h (à l'exception du jeudi matin).

Permanence téléphonique chaque jour de 13h30 à 17h30.

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Accueil, information, documentation.

Vous trouverez sur place et sur le site internet : www.bij-brest.org des informations pratiques sur le logement, les formations, les métiers, l'alternance, les aides financières, le transport, les projets, les loisirs... et sur de nombreux autres domaines comme la santé, travail au pair pour partir à l'étranger, trouver un job...

Accès libre et gratuit, ouvert à tous

4 rue Augustin Morvan (à côté de l'hôtel de ville)

tél. 02 98 43 01 08, e-mail : accueil@bij-brest.org

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h, mercredi : de 9h à 18h, samedi (sauf les samedis des vacances scolaires) : de 9h à 12h.

Horaires d'été : juillet-août : tous les jours de 10h à 12h & de 13h30 à 16h30 (fermé la 1^{re} quinzaine d'août)

Bon à savoir

Sur place, à l'affichage : les petites annonces de logement des particuliers.

L'accès à internet est à disposition, en accès libre et gratuit.

Au BIJ pendant l'été : un espace spécifique logement pour faciliter vos démarches :

- les offres de location des agences et des propriétaires privés qui sont rassemblées et affichées,
- la documentation spéciale logement,
- des plans de la ville,
- les infos sur les transports... et du conseil individuel si besoin.



Qui peut m'aider à résoudre mes problèmes locatifs ?

Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV)

27 rue de Saint-Brieuc
tél. 02 98 01 08 51

Permanences : pour la consommation et logement

- le mardi de 10h à 12
- le vendredi après-midi sur rendez-vous pour les copropriétés
- le jeudi de 14h à 18h
- le mercredi de 15h à 17h au 12, rue Chabrier, Brest

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

21 avenue de Provence
tél. 02 98 80 46 77

Permanences :

- le lundi de 9h à 12h
- le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi de 14h à 17h pour les personnes surendettées

Union Fédérale des Consommateurs de Brest (UFC)

6, rue Pen ar Créach (ancienne école), tél. 02 98 80 64 30

Permanences :

- le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
- le jeudi de 14h à 18h
- le samedi de 9h30 à 12h

Confédération Nationale du Logement

2 place Édouard Mazé
tél. 02 98 44 66 17

Permanences :

- le mercredi de 18h à 19h30
- le samedi de 10h à 12h



Je change d'adresse quelles démarches ?

Formalités à accomplir lors d'un déménagement

Il existe un site www.administration24h24.gouv.fr pour le changement d'adresse concernant les organismes publics.

De plus, il convient d'effectuer les démarches suivantes pour :

Élections

il convient de s'inscrire sur les listes électorales de sa nouvelle commune et ce, avant le 31 décembre, pour être en mesure de voter l'année suivante.

Assurances, mutuelle, retraite

aviser ces organismes du changement d'adresse.

Banque

changer l'adresse ou transférer son compte à l'agence du nouveau domicile.

Carte grise

faire modifier l'adresse dans le mois qui suit le déménagement.

En cas de changement de département, il faut prendre contact avec la Préfecture du nouveau domicile.

Eau

souscrire un abonnement auprès du service des eaux de la commune.

Ecoles, collèges, lycées

formalités à accomplir avant le déménagement, auprès de l'ancien établissement.

EDF-GDF

faire établir un nouveau contrat en précisant le nom du dernier occupant.

Pièces d'identité (CNI, passeport)

la modification d'adresse est facultative.

La Poste

effectuer le changement d'adresse à son bureau de poste qui délivrera un formulaire d'ordre de réexpédition (valable 6 mois et renouvelable 6 mois gratuitement).

Organismes sociaux

aviser du changement d'adresse la CPAM et la CAF.

Cette plaquette a été conçue par la
MAIRIE DE BREST, SERVICE ACCUEIL / INFORMATION
tél. 02 98 00 80 96, e-mail : accueil@mairie-brest.fr

L'accueil en mairie est assuré par une équipe qui répond à vos demandes les plus diverses et le cas échéant vous oriente vers le lieu adéquat. Dans ce service vous trouvez également des renseignements sur de nombreux thèmes.

Horaires d'ouverture

MAIRIE DE BREST

Hall d'accueil : ouvert de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

Vacances d'été : de 8h30 à 17h. (mairie fermée le samedi)

Les autres services sont ouverts de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermés le samedi)

MAIRIES DE QUARTIER

Quatre-Moulins, Saint-Pierre, Saint-Marc, Lambézellec, Bellevue, Europe

ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30-17h30, le samedi de 9h à 12h.

Vacances d'été : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermées le samedi)

Brest centre

ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

BIENVENUE

Hôtel de ville, 2 rue Frézier
tél. 02 98 00 80 80
e.mail : contact@mairie-brest.fr
site internet : www.brest.fr